

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 30 JUIN 2015**

Le Conseil Communautaire de la CC du WARNDT, dûment convoqué le 0 par M. le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. **Jean-Paul DASTILLUNG**, Président.

Liste Elus Séance

Monsieur Jean-Thadée HERSTOWSKI est désigné secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 18:30

**ORDRE DU JOUR**

<b>2 STATUTS - Modification des statuts de Warndt Fibre.....</b>	<b><u>1</u></b>
<b>3 STATUTS - Modification du contrat de service public entre la CCW et Warndt Fibre.....</b>	<b><u>1</u></b>
<b>4 FINANCES - Compte rendu d'activités de la CCW.....</b>	<b><u>2</u></b>
<b>5 FINANCES - Avance de trésorerie pour Warndt Fibre.....</b>	<b><u>2</u></b>
<b>6 FINANCES - Versement fonds de concours à Ham sous Varsberg.....</b>	<b><u>2</u></b>
<b>7 FINANCES - Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés - convention de mission avec le CALM.....</b>	<b><u>2</u></b>
<b>8 FINANCES - Modification tarification des activités aquatiques.....</b>	<b><u>3</u></b>
<b>9 MÉDIATHÈQUE - Adoption d'une charte d'utilisation de l'espace internet à la médiathèque... </b>	<b><u>3</u></b>
<b>10 MARCHES TRAVAUX - Marché pour la fourniture de gaz naturel et services associés.....</b>	<b><u>3</u></b>
<b>11 MARCHES TRAVAUX - Acquisition d'un véhicule pour les services techniques.....</b>	<b><u>4</u></b>
<b>12 MARCHES TRAVAUX - Acquisition du fonds documentaire de la médiathèque.....</b>	<b><u>4</u></b>
<b>13 ENVIRONNEMENT - Ancienne déchèterie intercommunale du Warndt – Désaffectation .....</b>	<b><u>5</u></b>
<b>14 RESSOURCES HUMAINES - Compte Epargne Temps.....</b>	<b><u>5</u></b>
<b>15 RESSOURCES HUMAINES - Mise en application l'entretien annuel d'évaluation professionnelle.....</b>	<b><u>6</u></b>
<b>16 RESSOURCES HUMAINES - Schéma de mutualisation - Création d'un service commun.....</b>	<b><u>7</u></b>
<b>17 RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour du tableau des emplois.....</b>	<b><u>7</u></b>
<b>18 FINANCES - Utilisation d'équipements sportifs – Avenant à la convention avec la Région Lorraine.....</b>	<b><u>7</u></b>
<b>19 MARCHES TRAVAUX - Contrat de maintenance de la porte automatique de la médiathèque - Communication.....</b>	<b><u>8</u></b>

**2 STATUTS - Modification des statuts de Warndt Fibre**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Il est demandé au Conseil d'approuver le document joint.

**DECISION : ADOPTE**

**3 STATUTS - Modification du contrat de service public entre la CCW et Warndt Fibre**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Il est demandé au Conseil d'approuver le document joint.

**DECISION : ADOPTE**

**4 FINANCES - Compte rendu d'activités de la CCW**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

M. le Président rendra compte de l'activité de la CCW durant l'année 2014.

Sont joints à la présente :

- le rapport administratif,
- le bilan du service assainissement,
- le bilan du service environnement,
- le bilan d'activité de la médiathèque,
- le bilan de l'activité du stade nautique.

**DECISION : ADOPTE**

**5 FINANCES - Avance de trésorerie pour Warndt Fibre**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

La régie Warndt Fibre va entrer en phase opérationnelle. Ne disposant aujourd'hui d'aucune liquidité, il est nécessaire de faire une avance budgétaire remboursable de 200 000 €, sans intérêts. Les opérateurs qui viendront sur le réseau permettront à Warndt Fibre de rembourser assez rapidement ce montant, probablement d'ici fin 2020.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le versement de cette avance de trésorerie aux conditions ci-dessus énumérées.

**DECISION : ADOPTE**

**6 FINANCES - Versement fonds de concours à Ham sous Varsberg**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

La commune de HAM sous VARSBERG sollicite l'octroi d'un fonds de concours pour la réalisation de travaux de ravalement avec isolation extérieure de logements communaux et pour la réhabilitation d'un bâtiment du centre technique.

Le coût total des travaux est estimé à 142 000 € et les aides escomptées s'élèvent à 21 000 €.

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable au versement d'un fonds de concours de 54 139 €, le reste des travaux étant à la charge de la commune.

**DECISION : ADOPTE**

**7 FINANCES - Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés - convention de mission avec le CALM.**

Rapporteur : Monsieur Pierrot MORITZ, Vice-Président :

Par délibération du 28/06/2012 complétée par la délibération du 18/12/2013, la CCW a adhéré au protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés intégré au dispositif « habiter mieux ». Ainsi la CCW apporte un soutien financier de 500 € par dossier accepté et suivi par le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) en plus des autres partenaires parmi lesquels on trouve la CARSAT, l'ANAH, le Département de la Moselle.

Il est proposé de reconduire cette démarche jusqu'au 31/12/2017 et d'autoriser M. le Président à signer tous actes afférents.

Les documents sont joints à la présente.

**DECISION : ADOPTE**

**8 FINANCES - Modification tarification des activités aquatiques**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable à la modification des tarifs des activités aquatiques comme suit à compter du 1er octobre 2015 :

- M. Aquagym, aquachallenges : 8 € la séance (ancien tarif : 6 €),
- MI. autres activités aqua... : 10 € la séance (pas de changement de tarif).

Suppression de l'abonnement aquagym et mise en place pour toutes les activités aqua...d'un abonnement : 10 séances achetées, la 11ème est gratuite.

**DECISION : ADOPTE**

**9 MÉDIATHÈQUE - Adoption d'une charte d'utilisation de l'espace internet à la médiathèque**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, Vice-Président :

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la charte jointe.

**DECISION : ADOPTE**

**10 MARCHES TRAVAUX - Marché pour la fourniture de gaz naturel et services associés**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Les Pouvoirs Publics ont décidé, au travers du code de l'énergie, de supprimer progressivement les tarifs réglementés du gaz pour les consommateurs non domestiques. Cette suppression est effective depuis le 1er janvier 2015 pour les sites consommant plus de 200 MWh/an, avec une dérogation jusqu'au 30 juin 2015. Elle sera effective au 1er janvier 2016 pour les sites consommant plus de 30 MWh/an.

Dans ce cadre, un groupement de commandes a été constitué avec la Ville de Creutzwald, les Communes de Ham Sous Varsberg et Varsberg, pour la passation d'un marché d'une durée de 3 ans conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics. La Ville de Creutzwald est le mandataire du groupement.

Le marché a été publié au JOUE et au BOAMP le 19 mars 2015.

La date limite pour la remise des offres était fixée au 5 mai 2015 à 12h00.

5 offres ont été réceptionnées, dont 2 dématérialisés.

Suite à l'analyse et le classement des offres, au vu des critères de jugement fixés par le Règlement de la Consultation, et la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie les 6 mai 2015 et 12 mai 2015, Monsieur le Président a décidé, conformément à la décision du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2014 concernant la délégation de pouvoir, de confier le marché pour la fourniture de gaz naturel et services associés pour la CCW à :

**GDF SUEZ à 92400 COURBEVOIE** pour un montant total (sur 3 ans) TTC de **8 641,71 €**

Acte de cette communication est donné à M. le Président,

**11 MARCHES TRAVAUX - Acquisition d'un véhicule pour les services techniques**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

La CCW a lancé une consultation en procédure adaptée le 24 février 2015 en vue d'acquérir un véhicule en remplacement de l'ancien véhicule du service voirie.

8 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation et 3 revendeurs ont répondu.

La date limite pour la remise des offres était fixée au lundi 23 mars 2015 à 12h00.

Suite à l'analyse des offres et le classement au vu des critères de jugements fixés par le Règlement de la Consultation, Monsieur le Président a décidé, conformément à la décision du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2014 concernant la délégation de pouvoir, de confier le marché pour l'acquisition :

- d'un véhicule, type plateau, avec une potence pour le service voirie, à BAILLY (Peugeot) de 57500 St Avold, pour un montant TTC : **32 190,60 €**.

Acte de cette communication est donné à M. le Président,

**DECISION : ADOPTE****12 MARCHES TRAVAUX - Acquisition du fonds documentaire de la médiathèque**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, Vice-Président :

Les marchés pour l'acquisition des fonds documentaires de la médiathèque sont arrivés à échéances.

La CCW a lancé une consultation, par une publication au BOAMP le 5 mars 2015. La date limite des réponses était fixée au 30 mars 2015. Le marché est décomposé en 10 lots comme suit :

- LOT 1 : Romans Adulte en langue française
- LOT 2 : Documentaires Adulte, Jeunesse, y compris Fonds Régional Lorrain; Usuels
- LOT 3 : Albums et Romans Jeunesse
- LOT 4 : Romans adolescents
- LOT 5 : Romans Adulte en langue allemande, Albums jeunesse en langue étrangère
- LOT 6 : Bande dessinée, Mangas Adulte et Jeunesse
- LOT 7 : CD Musique Adulte et Jeunesse
- LOT 8 : CD de Littérature jeunesse, adolescente et adulte
- LOT 9 : DVD et Blu-Ray Fiction jeunesse et adulte
- LOT 10 : DVD et Blu-Ray documentaire

L'enveloppe budgétaire maximale attribuée à l'ensemble de ces marchés est de 50 000 € HT par an. Les marchés sont annuels et seront reconduits tacitement 3 fois au maximum.

12 candidats ont proposé des offres pour les différents lots.

Suite à l'analyse des offres et le classement au vu des critères de jugements fixés par le Règlement de la Consultation, Monsieur le Président a décidé, conformément à la décision du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2014 concernant la délégation de pouvoir, de confier les marchés pour l'acquisition du fonds documentaire de la médiathèque à :

- **SàRL Le PREAU de Metz, pour les Lots 1, 2, 3 et 4**
- **Société ABRAKARABRA de Voiron, pour le Lot 5**

- **Société HISLER BD de Metz, pour le Lot 6**
- **La société RDM VIDEO de 95110 Sannois, pour les Lots 7 et 9**
- **La société Le HALL du LIVRE de Nancy, pour le Lot 8**
- **La société COLACO de Dardilly, pour le Lot 10**

Acte de cette communication est donné à M. le Président,

### **13 ENVIRONNEMENT - Ancienne déchèterie intercommunale du Warndt – Désaffectation**

Rapporteur : Monsieur Valentin BECK, Vice-Président :

Depuis le 15 janvier 2015, la CCW n'exploite plus l'ancienne déchèterie intercommunale du Warndt implantée rue de Saint-Flour à Creutzwald sur les parcelles cadastrées Section 25 N° 407, 410 et 411, section 28 N°248 et 250. L'équipement en question a fait l'objet d'un mémoire de cessation d'activité au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. N'étant plus affecté au service public il y a lieu de prononcer sa désaffectation dudit service public. Conformément aux dispositions de l'article L 1321-3 du CGCT, la Ville de Creutzwald, propriétaire, recouvrera ainsi l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- M. De constater la désaffectation du domaine public des installations et des terrains d'assiette de l'ancienne déchèterie intercommunale,
- MI. D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### **DECISION : ADOPTE**

### **14 RESSOURCES HUMAINES - Compte Epargne Temps**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Par délibération en date du 28 octobre 2009, le conseil communautaire fixait le nombre de jours de congés pouvant être épargnés au titre du Compte Epargne Temps à 5 jours de congés par an à compter des 5 ans précédant le départ à la retraite, à utiliser en une seule fois juste avant le départ en retraite et sur demande expresse.

Le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifie le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Compte Epargne Temps. Il permet à l'organe délibérant de la collectivité ou établissement, après avis du C.T., de déterminer de nouvelles règles de gestion du compte. Il y a lieu de donner la possibilité aux agents de cumuler également des jours de RTT.

Cela concerne :

- le nombre maximum de jours pouvant alimenter annuellement le compte : . Congés + R.T.T. : 5 jours
- le choix de la C.C.W. de ne pas compenser financièrement tout ou partie des jours accumulés sur le CET

Le Comité Technique, dans sa séance du 17 juin 2015, a émis un avis favorable à cette proposition.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les nouvelles dispositions de mise en place du Compte Epargne Temps et d'autoriser M. le Président à signer tous actes et tous contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**DECISION : ADOPTE****15 RESSOURCES HUMAINES - Mise en application l'entretien annuel d'évaluation professionnelle**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

*La loi n° 2009-972 du 03 août 2009 et la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 permettaient aux collectivités territoriales ou établissements de mettre en place, à titre expérimental (pour les années 2010 à 2014) un entretien professionnel des fonctionnaires territoriaux à la place de la notation.*

Cependant, compte-tenu de la complexité du dispositif expérimental, la C.C.W. avait décidé de maintenir les fiches de notation pour son personnel.

Le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 fixe les principes sur lesquels repose cet entretien annuel et abroge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 les décrets n° 86-473 eu 14 mars 1986 relatif à la notation des fonctionnaires territoriaux et n° 2010-716 du 29 juin 2010 pris pour l'application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

**Désormais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, seul l'entretien professionnel permettra d'évaluer la valeur professionnelle du personnel selon les critères suivants définis par la C.C.W. :**

**- SAVOIRS ET SAVOIR FAIRE COMMUNS :**

- .Maîtrise technique, expertise métier**
- .Connaissance de l'environnement de travail**
- .Respect du cadre d'action**
- .Organisation, méthode**

**- SAVOIR ETRE COMMUNS :**

- .Relation aux autres**
- .Adaptation**
- .Engagement**

**- COMPETENCES MANAGERIALES (pour les encadrants) :**

- .Organisation du travail**
- .Relations aux collaborateurs**

Ces critères d'évaluation ont été validés par le Comité Technique dans sa séance du 17 juin 2015.

Au préalable et pour mener à bien ces entretiens, des sessions de formations seront programmées tant pour les évalués que pour les évaluateurs.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver les critères d'évaluation ci-dessus définis pour les entretiens professionnels et d'autoriser M. le Président à signer tous actes et tous contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**DECISION : ADOPTE**

**16 RESSOURCES HUMAINES - Schéma de mutualisation - Création d'un service commun**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

Face au retrait de la DDT en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des sols (ADS), la CCW a, par délibération du 3 février 2015, proposé d'apporter une assistance aux communes de son territoire compétentes en matière d'urbanisme en mettant en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, un service commun qui sera chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Une convention définira les modalités de mise à disposition dudit service.

Dans la pratique, le service en question fonctionnera par extension des missions actuellement assurées en matière d'urbanisme par le service concerné de la Ville de Creutzwald, aux autres communes membres de la CCW.

A l'heure actuelle, ces tâches sont effectuées par un seul agent.

L'extension d'activités générée par la mise à disposition du service commun de l'urbanisme concerne essentiellement l'instruction des documents d'urbanisme des autres communes de la CCW incluant toutes les tâches qui y sont rattachées.

L'augmentation du volume de dossiers à traiter nécessite le renforcement en personnel du service estimé à un mi-temps afin que la finalisation de l'instruction des dossiers s'effectue dans les délais réglementaires. Eu égard la difficulté que l'on aurait de recruter un agent qualifié pour ce poste à temps incomplet, il est envisagé le recrutement d'un agent à temps complet, le 2<sup>ème</sup> mi-temps pourrait correspondre à des fonctions à préciser.

Afin d'assurer une bonne organisation des services (conformément à la loi n°2004-809 du 13 août 2004), et de répondre aux besoins des communes membres en vue d'assurer l'instruction de l'application du droit des sols (face au retrait de l'Etat), à/c du 1<sup>er</sup> juillet 2015, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211.39.1 et L5211.4.2,

- De mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, un service commun, en s'appuyant sur le service urbanisme existant de la Ville de Creutzwald, ayant pour fonction l'application de l'urbanisme pour l'ensemble des communes de la CCW, avec participation des communes à/c du 1<sup>er</sup> janvier 2016 selon des critères à définir avant cette dernière date, excepté la commune de Bisten-en-Lorraine.
- De transférer l'agent communal de la Ville de Creutzwald à la C.C.W. à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, en créant un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- De créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein notamment pour assurer les nouvelles tâches liées au service commun d'urbanisme,
- D'autoriser M. le Président à signer tous actes et tous contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**DECISION : ADOPTE**

**17 RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour du tableau des emplois**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

*Pour le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe.*

**DECISION : ADOPTE**

**18 FINANCES - Utilisation d'équipements sportifs – Avenant à la convention avec la Région Lorraine**

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, Président :

La Région Lorraine, dans un courrier du 25 juin 2014, informe la CCW que la durée de la convention tripartite relative aux remboursements des équipements sportifs communautaires mis à disposition des lycées sera prolongée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 août 2016.

La base reste inchangée et s'établit comme suit :

- Stade Nautique (les 2 lignes d'eau) : 16.00 € / h

Il est donc proposé au conseil :

- D'approuver ledit dispositif et l'avenant à la ladite convention,
- D'autoriser M. le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que tous actes et tous contrats et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

#### **DECISION : ADOPTE**

#### **19 MARCHES TRAVAUX - Contrat de maintenance de la porte automatique de la médiathèque - Communication**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc WOZNIAK, Vice-Président :

Le contrat de maintenance de la porte automatique de la médiathèque est arrivé à échéance le 30 juin 2015. Il est nécessaire de le renouveler.

La société PORTIS a installé cet équipement et était titulaire du contrat de maintenance correspondant.

Conformément à la délégation de pouvoir en date du 17 avril 2014, Monsieur le Président a confié à la société PORTIS, Agence Lorraine, 510 rue Ampère 54250 CHAMPIGNEULLES, le contrat de maintenance de la porte automatique de la médiathèque pour le montant annuel de 456,00 € TTC.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an et pourra être reconduit 4 fois pour une durée totale ne pouvant excéder 5 ans.

Il prendra effet le 01/07/2015

Acte de cette communication est donné à M. le Président,

*En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 21H.*